

COMPTE RENDU de la REUNION de CONSEIL du 31 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 31 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Béatrice BARBÉ, Maire.

Étaient présents : tous sauf Émilie GESLIN.

Secrétaire : Catherine GEORGET.

DOMAINE et PATRIMOINE.

Acquisitions : acquisition d'une parcelle de terrain située au Bas du Bourg.

En prévision de l'aménagement urbain de la parcelle ZL n°307, Madame BARBÉ, Maire de SENONNES rappelle aux membres de l'assemblée qu'il a été envisagé d'acquérir la parcelle ZL n°66 d'une contenance de 40 m² appartenant à Monsieur et Madame LHUISSIER domiciliés 1, rue des Trois Préfets à SENONNES. La commune propose donc d'acheter la dite parcelle pour un montant de 3 euros H.T. du m², soit un montant total H.T. de 120 euros. Monsieur et Madame LHUISSIER ayant donné leur accord pour la vente de cette parcelle, les frais et taxes inhérents à cette acquisition sont à la charge de la commune qui mandate Maître Rémy ARNAUDJOUAN 1 rue du Général Leclerc à POUANCÉ afin de rédiger l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition de la parcelle,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2019,
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

FINANCES LOCALES.

Subventions : demande d'aide pour le financement de la classe de neige école de Congrier.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'école publique du « Tilleul » de Congrier par lequel la commune de Senonnes est sollicitée pour participation financière à une classe de neige organisée par l'établissement scolaire pour un enfant domicilié à Senonnes.

Cette demande d'aide financière est refusée à l'unanimité des membres présents.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES.

Aménagement du territoire : projet de schéma vélo départemental – validation du tracé sur la commune de Senonnes.

Madame le Maire présente le projet du nouveau schéma vélo élaboré conjointement par Mayenne Tourisme et le Conseil Départemental de la Mayenne. Cet itinéraire s'intègre en l'état (voir plan ci-dessous) au schéma régional et ne nécessite aucun aménagement complémentaire.



Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur le projet de tracé, valide cette proposition à l'unanimité.

Environnement : Projet Parc Éolien de « Grande Lande » - avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique.

En préambule de la délibération transcrite ci-dessous, le Conseil Municipal de SENONNES confirme avoir reçu en annexe de la convocation de réunion de conseil de ce jour, une note explicative de synthèse concernant le dossier d'enquête publique relatif au projet de la SARL GRANDE LANDE ÉNERGIES.

Par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2018, une enquête publique préalable à autorisation en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de LA-SELLE-CRAONNAISE et de SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË est ouverte du 12 février au 26 mars 2019.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil Municipal est consulté et émet un avis sur l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Au vu de ces différents éléments, le Conseil Municipal de SENONNES s'abstient de tout avis à l'unanimité des membres présents.

DIVERS

Intercommunalité : Job Dating organisé par la Communauté de communes du Pays de Craon.

Un job dating est organisé le mardi 19 mars prochain à Craon. La commune de Senonnes souhaite annoncer cet événement par la pose d'une banderole de 3 mètres 50 de long par 0.60 mètres de haut sur le rond-point situé face au champ de courses et au CERGO sur la période du 18 février au 20 mars 2019. Une autorisation sera demandée à la commune nouvelle d'Ombrée d'Anjou.

Intercommunalité : dossier « Fair-Play ».

Monsieur GENDRY, vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Craon est intervenu afin d'exposer la situation actuelle du commerce bar et multi-services, le « Fair-Play ». La commune envisage de racheter le matériel resté sur place suite à la liquidation judiciaire de l'activité commerciale de Monsieur et Madame SAMSON afin de faciliter l'installation du futur repreneur. La Communauté de Communes et le mandataire en charge de la liquidation recherche activement un successeur afin de répondre aux besoins de la population de Senonnes.

Municipalité : classement prioritaire des investissements 2019.

Lors de la dernière réunion Maire-Adjoint, un classement des projets d'investissement a été effectué :

1. aménagement du parking rue Jean Boby,
2. construction du nouvel entrepôt communal,
3. réfection du clocher de l'église,
4. équipements sportifs et jeux extérieurs,
5. acquisition d'un radar pédagogique,
6. ouverture de l'enquête publique pour recensement des chemins du domaine public,
7. contrôle des voies pour élagage en prévision du passage au très haut débit,
8. projet d'ouverture d'un nouveau lotissement.

Politique de la ville : Pacte territorial de la filière hippique.

Madame BARBÉ présente le pacte territorial de la filière hippique comme un acte d'engagement entre politique et moral entre les partenaires signataires :

- commune de Senonnes,
- Commune d'Ombrée d'Anjou,
- Communauté de Communes « Anjou Bleu Communauté »,
- Communauté de Communes du Pays de Craon,
- syndicat mixte Anjou-Maine,
- Iliade Habitat Jeunes,
- CERGO,
- société des Coures Senonnes-Pouancé,
- AFASEC.

La stratégie à mener entre les différents partenaires comportent plusieurs axes définis :

1. mieux connaître les acteurs de la filière et maîtriser les ressources mobilisables à l'échelle du territoire Senonnes-Pouancé dans un respect mutuel,
2. s'entendre sur les principes éthiques qui guident les actions et encadrent les acteurs par la mise en œuvre d'une charte éthique qui reprend les principes de bienveillance, de bientraitance, de transparence, d'engagement, de respect, d'exigence, de responsabilité, de sécurité.
3. Mettre en œuvre un parcours résidentiel des jeunes,
4. construire un véritable plan d'actions en matière de santé chez les jeunes et salariés des écuries pour corriger, faire cesser et prévenir les conduites à risques et problématiques sanitaires.

5. Réaffirmer la mission de contrôle des acteurs. L'AFASEC est en charge de l'action sociale des salariés de la filière, elle octroie l'agrément aux centres de formation (CFA, MFR).
6. Rassembler et responsabiliser autour de ce contrat un maximum d'acteurs (professionnels, partenaires de la formation, responsables politiques).

Droit d'occupation ou d'utilisation des sols : courrier de Monsieur et Madame COLAS domiciliés 11, rue de la Poste.

Madame BARBÉ, Maire de Senonnes, donne lecture du courrier adressé par Monsieur et Madame COLAS Émile en date du 28 décembre dernier par lequel ils expriment leur refus relatif à l'implantation du projet actuel de construction du nouvel entrepôt communal.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal propose une modification d'implantation du bâti sur la parcelle ZL n°260 et demande Madame le Maire de contacter le Maître d'Oeuvre en charge du projet.